

N° : DP 20/511

DECISION DU PRESIDENT

20MAP38 - MARCHE DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES LOCAUX TECHNIQUES NRA DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'avis de la Commission MAPA en date du 21/10/2020,

CONSIDERANT qu'en 2011, la Métropole Toulon Provence Méditerranée alors Communauté d'Agglomération TPM a réalisé 6 locaux techniques NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) pour donner l'accès à la technologie ADSL,

CONSIDERANT que la présente consultation concerne les prestations de maintenance des locaux techniques NRA de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée en date du 10/09/2020 avec une remise des offres fixée au 30/09/2020,

CONSIDERANT que la publicité réglementaire a été faite auprès de la plateforme de dématérialisation et du BOAMP,

CONSIDERANT que 4 dossiers ont été retirés,

CONSIDERANT que 2 plis ont été déposés dans les délais,

CONSIDERANT que le candidat présente les garanties et capacités, techniques, professionnelles et financières suffisantes,

CONSIDERANT que la commission MAPA a émis un avis favorable à la passation du marché avec :

- La société ORANGE-AERM sise (13002) Marseille,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER le marché à procédure adaptée ainsi que les actes nécessaires à leur exécution avec :

- La société ORANGE-AERM pour un montant de 57 672, 00 € HT soit 69 206,40 € TTC.

ARTICLE 2

DE DIRE que le marché est conclu pour une durée de 48 mois ferme soit 4 ans ferme à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal TPM INFRA article 6156, chapitre 011, nomenclature 64.15.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

